



Appel à manifestation d'intérêt pour le prêt d'instruments du fonds instrumental

L'association Clavecin en France (CLEF), reconnue d'intérêt général, a pour objectif, selon ses statuts, de « promouvoir, soutenir et diffuser la pratique du clavecin, du clavicorde et des instruments apparentés, ... ainsi qu'une formation de qualité à ces instruments. »

Elle a décidé de constituer, par acquisitions successives, dons ou legs, un fonds instrumental, c'est-à-dire un ensemble d'instruments (clavecins, clavicordes et instruments à claviers apparentés) destinés à être prêtés pour permettre prioritairement la réalisation de projets pédagogiques spécifiques portés par les professeurs et les équipes de direction de conservatoires ou d'écoles de musique ou d'autres institutions de formation (*par exemple, pour amorcer la constitution d'une classe de clavecin ou de clavicorde, pour une initiation au clavicorde, l'initiation de pianistes ou d'organistes au répertoire de l'instrument, sous la direction d'un professeur de clavecin, pour la réalisation de projets d'interprétation de musique de chambre nécessitant un clavecin...*).

À titre exceptionnel et sur proposition d'un professeur, un instrument pourra être prêté, pour une durée déterminée non renouvelable, à un élève ou à un étudiant pour lui permettre de travailler à domicile ou préparer un concours ou un examen.

Le fonds instrumental est actuellement doté :

- d'un Clavicorde lié construit par Titus Crijnen, étendue C-e3, diapason 415 ;
- d'un Clavecin de type franco-flamand – d'après Blanchet – réalisé par Patrick Chevalier « *Atelier de la Grande Maison* » en 1983, un clavier GG-e3 transpositeur 415/440, 2 jeux de 8' ;
- d'un Spinettino-régale réalisé en 2012 par la Manufacture Blumenroeder d'après un instrument d'Anton Meidting de 1587 conservé au Musée de Vienne, le Spinettino ayant été réalisé par Jean-François Brun ;
- d'un clavecin de type Italien de William Dowd, Paris 1982, avec un clavier FF-g3, transpositeur 415/440 ;
- d'un clavecin d'étude réalisé par Rudolf Schüler, un clavier C-d3, diapason 415, 2 jeux 1 x 8' et 1 x 4'.
- d'un ensemble de trois sautereaux géants (40cm de long) conçus de manière à pouvoir expliquer et montrer leur fonctionnement.

Afin de prévoir l'affectation de ces instruments de manière fonctionnelle, équitable et transparente, l'association CLEF souhaiterait connaître les projets pour lesquels ces instruments pourraient être sollicités **à partir de la rentrée 2021** ainsi qu'au cours des années 2021 et 2022 :

- le clavicorde est disponible à compter de septembre 2022
- le clavecin franco-flamand est disponible à compter de septembre 2022



- le Spinettino-régale est disponible à compter de septembre 2021 ;
- le clavecin italien est disponible à compter de septembre 2021 ;
- le clavecin d'étude est disponible à compter de septembre 2021 ;
- les sautereaux géants peuvent être prêtés à l'unité ou en lot, selon disponibilité.

Le questionnaire ci-joint est à renseigner par les « porteurs des projets » et à adresser au siège de l'Association Clavecin en France 13 rue Titon à Paris 75 011,

ou par mail à fondsinstrumental@clavecin-en-france.org en indiquant comme objet « Projet concernant l'utilisation d'un instrument du fonds instrumental ».

Le conseil d'administration de CLEF sélectionnera, en fonction des réponses qu'il aura reçues, les projets qui répondent le mieux aux objectifs du fonds instrumental et à l'utilisation des instruments disponibles.

Le prêt d'instrument donnera lieu à la signature d'une convention entre l'association CLEF et les autorités territoriales ou administratives bénéficiaires du prêt pour le conservatoire, l'école de musique ou une autre institution de formation (université, académie, stage...). Cette convention couvre l'ensemble des conditions de mise à disposition de l'instrument : prêt gratuit, transport, entretien et assurance à la charge du bénéficiaire, conditions d'installation requises, désignation d'un professeur référent, suivi assuré par un membre de l'association « tuteur » de l'instrument, durée du prêt, projet d'utilisation.

La durée du prêt sera fixée par la convention. Elle est en principe limitée à un an.



Questionnaire

- **Projet présenté par** (direction, professeur, nom, qualification) :

- **Établissement d'enseignement** (conservatoire ou école de musique ou autre institution de formation musicale ex : université, académie) :

- **Autorité territoriale ou administrative concernée** (le maire, le président de l'intercommunalité, de la métropole, le président de l'université, le président d'une association, autre...) **et adresse** :

- **Description générale du projet** (précisant notamment l'objectif pédagogique) :



- **Conditions d'accès à l'instrument** (accès libre ? Réservé aux élèves concernés ? Modalités de Contrôle ?) :

- **Conditions de préservation** (salle réservée ? fermée à clé ? conditions de température et d'hygrométrie, personne référente en charge de l'accord, de l'entretien) :

- **Personne à contacter pour avoir éventuellement des précisions sur le projet** (nom, numéro de téléphone, adresse mail) :

Ce questionnaire est à renseigner par les « porteurs des projets » et à adresser au siège de l'Association Clavecin en France 13 rue Titon à Paris 75 011,

ou par mail à fondsinstrumental@clavecin-en-france.org en indiquant comme objet « *Projet concernant l'utilisation d'un instrument du fonds instrumental* ».